



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 13 mars 2017 à 19 h, le projet de règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), visant à introduire des dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur de la Cité de la Logistique. (01-275-112) (1170603001).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi 23 mars 2017, à 19 h, à la salle Sylvain-Lelièvre du collège de Maisonneuve, située au 2701, rue Nicolet, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Inscrivez-vous au plus tard le 20 mars 2017 : consultations_publicques_mhm@ville.montreal.qc.ca ou 514 872-7275.

* Un service d'halte-garderie sera offert sur place sur inscription.

Le projet de règlement, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE MARS 2017

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux